



REPUBLIQUE FRANCAISE
COTE D'OR
MAIRIE DE LABRUYERE
COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU
VENDREDI 30 AVRIL 2021

Nbre de membres :

- afférents au Conseil : 11
- en exercice : 11
- présents : 10
- pris part à la délibération : 11

Date de la Convocation : 26/04/2021

Date d'affichage : 26/04/2021

Secrétaire de séance :
Carole CHANTEGROS-TREIK

L'an deux mil vingt et un, le trente avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Céline GILARDET, maire de la commune.

Présents : Mesdames Emilie CAUVARD, Carole CHANTEGROS-TREIK, Céline GILARDET, Stéphanie MERCEY et Ge YOUA PAO, Messieurs Jean-Michel CHARBONNIER, Sébastien DESOGERE, Laurent DUCHEMIN, Damien DOMINIQUE et Monsieur Matthieu MICHAUD.

Excusée : Louise SARRASIN donnant pouvoir à Céline GILARDET.

Approbation du compte rendu de la réunion en date du 02/04/2021

Le Conseil Municipal **approuve** le compte rendu de la séance du 02 avril 2021

Adopté à l'unanimité par les membres présents: 11 pour, 0 contre, 0 abstention

Décisions prises par délégation de pouvoir accordée au Maire

Aucune décision prise par délégation de pouvoir depuis le dernier conseil.

1. **Pacte de gouvernance**

Un pacte de gouvernance permet de :

- Réfléchir et formaliser les processus décisionnels au sein de la Communauté ;
- Définir précisément la répartition des missions et des responsabilités entre communes et communauté, y compris pour des compétences transférées ;
- Se réinterroger sur les missions et rôles des élus, dans la gouvernance communautaire ;
- Travailler la question des coopérations entre communes mais également entre communes et communauté.

Ce travail, qui s'est déroulé sur plusieurs semaines, a été conduit par la Cabinet Agora Territoire avec la réalisation d'auditions de l'ensemble des maires ainsi que la tenue de séminaires de travail à l'attention de l'exécutif, du Bureau Communautaire, des secrétaires de Mairies et du comité de direction de la communauté de Communes.

Le résultat de ces concertations a été présenté lors d'une conférence des Maires le lundi 1^{er} Mars 2021 à Losne et a été adopté à la Communauté de Communes et co-signé par le département.

Le Conseil Municipal doit rendre un avis sur ce Pacte dans un délai de deux mois après sa transmission soit le 3 Mai 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **adopte** le Pacte de Gouvernance et **autorise** Mme le Maire à signer ce Pacte avec la Communauté de Communes Rives de Saône.

Vote à main levée

Adopté à l'unanimité par les membres présents : 11 pour, 0 contre, 0 abstention

2. Transfert de la compétence AOM (Autorité Organisatrice de la mobilité)

En tout état de cause, les communes ne seront plus AOM à compter du 1^{er} Juillet 2021. Si la compétence n'est pas transférée à la Communauté de Communes Rives de Saône, elle reviendra à la région. Le Conseil Communautaire du 3 Mars 2021 a voté pour ce transfert à 42 voix pour sur 51 votants (9 abstentions). La région conservera la gestion des transports publics ainsi que des transports scolaires et la Communauté de communes Rives de Saône sera au plus près pour la mise en place de mobilités divers si nécessaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **accepte** le transfert de la compétence AOM à la Communauté de Communes Rives de Saône et **autorise** Mme le Maire à transmettre cette décision à la Communauté de Communes Rives de Saône.

Vote à main levée

Adopté à l'unanimité par les membres présents : 11 pour, 0 contre, 0 abstention

3. Transfert de la compétence PLUi

L'élaboration d'un PLUi prend de 4 à 5 ans. Notre commune est une des rares communes à être déjà équipée d'un PLUi : PLUi La Champagny (Labruyère, Chamblanc, Pagny La Ville et Le Château). Nous avons des projets sur nos 4 communes qui nous poussent à vouloir modifier le PLUi plus vite que ce délai et les détails du coût de l'opération et de l'impact financier pour nous ne sont pas bien définis (contrairement à d'autres communes, le travail est déjà bien préparé et pour le moment à priori nous devrions payer le même prix que les autres par rapport aux nombres d'habitants, nous ne sommes pas d'accord).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **refuse** le transfert de la compétence PLUi à la Communauté de Communes Rives de Saône et **autorise** Mme le Maire à transmettre cette décision à la Communauté de Communes Rives de Saône.

Vote à main levée

Adopté à l'unanimité par les membres présents : 11 pour, 0 contre, 0 abstention

4 . Désignation des membres de l'Association Foncière de Labruyère et de l'Union des Associations Foncières Labruyère-Seurre-Chamblanc.

Le mandat des membres du bureau est d'une durée de 6 années. Celui-ci a expiré le 09/01/2021. Afin d'assurer le fonctionnement normal de l'AFR, il est requis de procéder à la désignation de propriétaires en qualité de membres du bureau, de la manière suivante : 5 propriétaires par délibération du conseil municipal et 5 propriétaires par M. le président de la chambre d'agriculture.

Pour notre commune, sont actuellement désignés par le Conseil Municipal : Mme Christine CALABRE, M Jean-Pierre LARGEOT, M Paul BERBEY, M Daniel DERVIER et M Pierre HALLUIN. Il est proposé de conserver ces personnes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **désigne** Mme Christine CALABRE, M Jean-Pierre LARGEOT, M Paul BERBEY, M Daniel DERVIER et M Pierre HALLUIN en tant que membres de l'Association Foncière de Labruyère et de l'Union des Associations Foncières Labruyère-Seurre-Chamblanc.

Vote à main levée

Adopté à l'unanimité par les membres présents : 11 pour, 0 contre, 0 abstention

Informations diverses

- Organisation de la tenue des bureaux pour les élections des 20 et 27 juin 2021 (un tableau sera communiqué sur le déroulement).
- Rappel sur les commissions de chacun : si un titulaire ne peut pas assister à la réunion à laquelle il est convoqué, il doit en informer le suppléant.
- Démission fin avril de M. Soller, Président de La communauté de communes Rives de Saône pour des raisons personnelles, des élections devraient avoir lieu très prochainement.
- Grange aux dîmes : M Richardin, habitant très impliqué dans ce projet veut bien nous aider.
- Nous avons été contactés afin de trouver un emplacement pour une nouvelle antenne 5G, chez SFR cette fois-ci. Les emplacements proposés ne convenaient pas, l'opérateur se dirige donc vers Lechâtelet.
- La fibre devrait être totalement déployée dans notre village sur cette fin d'année avec pour se faire l'installation de nouveaux poteaux suite au refus d'ENEDIS de se servir de leurs poteaux existants (environ 20 pour notre commune).
- Cérémonie du 8 mai 2021 : suite aux contraintes sanitaires, les manifestations sont toujours interdites.

Séance levée à 21h00

Le Secrétaire de Séance
Carole CHANTEGROS-TREIK

Le Maire
Céline GILARDET